



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 137 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme pour 2020

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2020

Note du Secrétaire général

Résumé

Au paragraphe 2 de la section IV de sa résolution [60/248](#), l'Assemblée générale a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subventions pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Dans ce contexte, et conformément à la résolution [72/266](#) A, dans laquelle l'Assemblée a approuvé le changement proposé, des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à titre d'essai, il est demandé à l'Assemblée d'approuver une subvention d'un montant de 275 000 dollars à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2020. Le montant correspondant est inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 4\)](#)].

À la section IV de la résolution [44/201](#) B de l'Assemblée générale intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », le Secrétaire général a été prié de rendre compte à l'Assemblée tous les ans de la situation de l'Institut. En conséquence, la présente note donne un aperçu de la situation financière de l'Institut.

* [A/74/150](#).



1. La présente note est soumise à l'Assemblée générale dans le cadre de son examen de la demande d'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) d'une subvention, à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2020.

2. Au paragraphe 10 de sa résolution [70/69](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire effectuer une évaluation par une tierce partie indépendante chargée d'établir un rapport sur ce que sera l'UNIDIR de demain d'un point de vue structurel, financier, administratif et opérationnel et de proposer une structure de financement et un modèle opérationnel stables et viables permettant à l'Institut de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs au-delà de l'exercice biennal 2018-2019, et de lui faire rapport à cet égard à sa soixante-treizième session en tenant compte de l'évaluation en question. Dans sa résolution [72/262](#), l'Assemblée a approuvé une subvention de 750 000 dollars à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2018-2019, y compris un montant de 200 000 dollars pour l'achèvement de l'évaluation réalisée par une tierce partie indépendante.

3. Dans son rapport sur le trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR ([A/73/284](#)), le Secrétaire général, s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation réalisée par une tierce partie indépendante entre janvier et mai 2018, a fait un certain nombre de recommandations concernant les modèles de fonctionnement et de financement de l'Institut, notamment sur son programme de recherche, la structure de ses dépenses, ses effectifs et son financement. Dans ce rapport, le Secrétaire général a encouragé les États Membres à verser une subvention annuelle à l'Institut, dans le cadre du cycle du budget ordinaire révisé, laquelle devrait : a) permettre de financer intégralement le traitement et les autres dépenses afférents au poste de Directeur afin de garantir l'indépendance et l'impartialité de la direction de l'UNIDIR vis-à-vis de l'ensemble des membres de l'Institut, ainsi que le respect du principe de responsabilité ; b) permettre de financer les coûts d'au moins un poste d'administrateur, dont le titulaire sera chargé de représenter l'Institut, de faire office de contrôleur des dépenses engagées, de rendre compte au Conseil en l'absence de la Directrice ou si celle-ci venait à se trouver dans l'incapacité d'exercer ses fonctions et d'apporter son concours à la Directrice dans l'exercice de toutes ses tâches administratives et de gestion ; c) prévoir les ressources nécessaires pour organiser, à l'intention des groupements régionaux, des exposés trimestriels sur les travaux de recherche et les réflexions menés sur les questions de désarmement pertinentes et, comme l'ont demandé les États Membres, pour aider tous les États Membres à participer en toute connaissance de cause aux débats sur le désarmement ; d) permettre à l'UNIDIR d'organiser au moins trois manifestations dans des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques afin de promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié.

4. La Première Commission de l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, ne s'est pas prononcée sur les constatations et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général ([A/73/284](#)).

5. À sa soixante-douzième session, tenue à New York du 26 au 28 juin 2019, le Conseil a approuvé, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale, le rapport de la Directrice de l'Institut sur les activités de cet organisme durant la période allant de juin 2018 à avril 2019 ainsi que le projet de programme de travail et le plan de financement pour 2019 et 2020 (voir [A/74/247](#)). Les informations financières présentées dans les annexes à la présente note sont conformes à celles qui ont été publiées dans le rapport de la Directrice ([A/74/180](#)).

6. Il est prévu, au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme de l'ONU pour 2020 [A/74/6 (Sect. 4)], un crédit de 275 000 dollars pour la subvention au titre du budget ordinaire à l'UNIDIR pour 2020, qui correspond aux ressources renouvelables nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes au poste de Directeur (D-2), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262. Conformément à la pratique établie, ce montant est sujet à l'actualisation des coûts.

7. À la section IV de la résolution 44/201 B de l'Assemblée générale intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », le Secrétaire général a été prié de rendre compte à l'Assemblée tous les ans de la situation de l'Institut. En l'occurrence, la situation financière actualisée de l'Institut, exposée de façon détaillée dans les annexes I et II de la présente note, peut se résumer comme suit :

a) Le montant total des produits pour 2019 est estimé à 5 567 000 dollars provenant des sources suivantes : contributions volontaires (5 131 000 dollars) ; revenu des placements (42 000 dollars) ; produits divers (20 000 dollars) ; autres transferts et allocations (375 000 dollars), y compris la partie de la subvention à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU en 2019. Le montant total des produits pour 2020 est estimé à 4 277 000 dollars provenant des sources suivantes : contributions volontaires (3 744 000 dollars) ; revenu des placements (48 000 dollars) ; produits divers (24 000 dollars) ; autres transferts et allocations (461 000 dollars), y compris la partie de la subvention à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU en 2020. On estime également que, sur le montant total des produits, quelque 85 % seraient consacrés au financement de projets spéciaux et les 15 % restants à d'autres fins, y compris des frais d'administration ;

b) Pour 2019, le montant estimatif total des dépenses s'élève à 4 625 000 dollars, dont 219 000 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2020 s'élève à 4 195 000 dollars, dont 200 000 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes ;

c) Les excédents ou fonds à la fin de 2019 et de 2020, estimés à 943 000 dollars et 82 000 dollars, respectivement, seront engagés conformément aux accords conclus avec les donateurs et aux exigences des Nations Unies.

8. Les prévisions de produits provenant des contributions volontaires pour 2019 et 2020, ventilées par pays, ne sont pas présentées dans la présente note. Cette disposition est conforme au rapport de la Directrice de l'Institut, selon lequel les estimations de produits et des charges sont une moyenne des années 2015-2019, majorée de 5 % avant actualisation des coûts (voir A/74/180, annexes III et IV). En l'absence d'engagements financiers convenus, on ne peut présenter à l'avance des estimations détaillées par pays.

9. On se rappellera que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/248, a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subventions pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Conformément à la résolution 72/266 A, à compter du budget-programme de 2020, l'exercice budgétaire change, passant d'un exercice biennal à un exercice annuel à titre d'essai.

10. En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à approuver l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 275 000 dollars (avant actualisation des coûts), à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2020, le montant correspondant ayant été inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2020.

Annexe I

Montant effectif des produits et charges pour 2018 et le premier trimestre de 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	2018 ^a	Premier trimestre 2019 ^b
Produits		
Contributions volontaires	6 922 ^c	434
Autres transferts et allocations	487	195
Produits divers	1	62
Revenu des placements	105	23
Total des produits	7 515	714
Charges		
Traitements, indemnités et prestations	1 365 ^d	334 ^e
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	908 ^f	243 ^g
Subventions et autres transferts	117	25
Fournitures et consommables	3	–
Voyages	243	57
Frais de fonctionnement divers	299	94
Appui aux programmes	140	41
Charges diverses	69 ^h	–
Total des charges	3 144	794
Excédent/(déficit) sur l'annéeⁱ	4 371	(80)

^a Chiffres repris de l'état des résultats financiers de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour 2018. Cet état a été établi conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Les contributions, y compris pluriannuelles, sont comptabilisées l'année de la signature de l'engagement. Pour de plus amples renseignements sur l'application des normes IPSAS ainsi que sur le référentiel comptable applicable aux états financiers de l'UNIDIR, consulter l'annexe I des documents [A/71/162](#) et [A/72/154](#).

^b Situation au 4 avril 2019 ; sous réserve de modifications jusqu'à la clôture de l'exercice comptable de mars 2019.

^c Inclut l'engagement pluriannuel des Pays-Bas (1 200 000 dollars) et de la Norvège (9 000 000 couronnes norvégiennes, soit 3 161 222 dollars).

^d Sur ce montant, les charges relatives au personnel institutionnel s'élèvent à 1 229 384 dollars pour 2018.

^e Sur ce montant, les charges relatives au personnel institutionnel s'élèvent à 280 835 dollars pour le premier trimestre de 2019.

^f Sur ce montant, les frais de voyage des consultantes et consultants s'élèvent à 127 625 dollars.

^g Sur ce montant, les frais de voyage des consultantes et consultants s'élèvent à 31 201 dollars.

^h Pertes de change nettes.

ⁱ Ces fonds comprennent les engagements pluriannuels signés en 2018 ; ils sont affectés conformément aux accords de financement conclus avec les donateurs. Le montant en fin d'exercice dépend de la date de réception des fonds ainsi que de la période de mise en œuvre des programmes et projets, qui ne correspond pas toujours à l'année civile.

Annexe II

Montant prévisionnel des produits et charges pour 2019 et 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2019^a</i>	<i>2020^b</i>
Produits		
Contributions volontaires	5 131	3 744
Revenu des placements	42	48
Autres transferts et allocations	375	461
Produits divers	20	24
Total des produits	5 567	4 277
Charges		
Traitements, indemnités et prestations	1 585	1 950
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	756	1 390
Subventions et autres transferts	1 547 ^c	48
Fournitures et consommables	4	1
Voyages	236	188
Frais de fonctionnement divers	254	408
Appui aux programmes et charges au prorata	219	200
Charges diverses	24	10
Total des charges	4 625	4 195
Excédent/(déficit) sur l'année^d	943	82

^a Le budget prévisionnel pour 2019 a été mis à jour à partir des montants figurant dans le document A/73/256, d'après le montant effectif des produits et charges pour 2018 et le premier trimestre de 2019, afin de mieux rendre compte des produits et charges prévus.

^b Le budget prévisionnel pour 2020 a été établi à partir d'une moyenne de la période 2015-2019 majorée de 5 %, à l'exception des charges relatives aux traitements, indemnités, prestations et allocations, des frais de fonctionnement divers et des dépenses d'appui aux programmes, qui tiennent également compte des modifications des activités prévues nécessitant des ressources spécifiques.

^c Inclut une estimation des coûts liés à la migration des consultants et consultantes résidents vers les contrats gérés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

^d Fonds affectés conformément aux accords de financement signés avec les donateurs. Le montant en fin d'exercice dépend de la date de réception des fonds ainsi que de la période de mise en œuvre des programmes et projets, qui ne correspond pas toujours à l'année civile.